



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 2 octobre 2024 — N° 149

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la sélection de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu par Mission Unitâinés pour son 10^e projet de construction.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du parc naturel régional de Portneuf.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Famijeunes dans le cadre de leur 50^e anniversaire.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Donald Boily.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine hispanique.

2 octobre 2024

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de L'Association des personnes handicapées de Bellechasse.

M. Paradis (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de La Maison des grands-parents de Sainte-Foy.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner les 60 ans de vie sacerdotale de l'abbé Laval Bolduc.

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner l'intronisation de Mme Marianne St-Gelais au Temple de la renommée de Patinage de vitesse Canada.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire de la Légion royale canadienne filiale 227 Norris, Gatineau.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Sainte-Madeleine.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la sensibilisation à la cybersécurité.

2 octobre 2024

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 08.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Boulet, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 76 Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 76.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Les comptes publics 2023-2024 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec, volume 1;

(Dépôt n° 1897-20241002)

2 octobre 2024

Les comptes publics 2023-2024 – Renseignements financiers sur le Fonds consolidé du revenu : Fonds général et fonds spéciaux, volume 2.
(Dépôt n° 1898-20241002)

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 de la Fondation de la faune du Québec;
(Dépôt n° 1899-20241002)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de Recyc-Québec.
(Dépôt n° 1900-20241002)

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
(Dépôt n° 1901-20241002)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un prospectus intitulé *The Québec Advantage*;
(Dépôt n° 1902-20241002)

Un prospectus intitulé *Québec: Your Next Business Destination*.
(Dépôt n° 1903-20241002)

2 octobre 2024

Motions sans préavis

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'instauration d'un congé parental pour les élus; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'organisation d'états généraux sur la culture; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Lefebvre (Arthabaska) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore le 100^e anniversaire de fondation de l'Union des producteurs agricoles;

QU'elle rende hommage au professionnalisme, à la persévérance et au dévouement des hommes et des femmes qui, depuis des générations, habitent le territoire, aménagent nos forêts et prennent soin de la terre;

QU'elle rappelle l'importance de l'agriculture au dynamisme économique, social et culturel des régions du Québec et son rôle essentiel face à la lutte aux changements climatiques et à la protection de la biodiversité;

2 octobre 2024

QU'enfin, elle salue le travail des plus de 42 000 productrices et producteurs agricoles du Québec qui, chaque jour, accomplissent une mission essentielle pour notre société, soit celle de nourrir les Québécoises et les Québécois, en offrant des produits frais et de qualité, dont plusieurs font la fierté du Québec à l'international.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Derraji, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la publication d'une analyse de l'instauration de sanctions administratives relatives à l'alcoolémie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Nichols (Vaudreuil), conjointement avec Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Paradis (Jean-Talon), présente une motion concernant les nouvelles mesures relatives aux zones inondables; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec.

2 octobre 2024

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 72, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 1^{er} octobre 2024, sur la motion de Mme Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, proposant que le principe du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 66 est adopté.

2 octobre 2024

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, est ajourné au nom de M. Fortin (Pontiac).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la rémunération des stages en enseignement est une solution à la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans notre système d'éducation public;

2 octobre 2024

QU'elle salue l'ouverture du ministre de l'Éducation à rémunérer les étudiantes et les étudiants lors de leur dernier stage au baccalauréat en enseignement;

QU'elle salue également la mobilisation des étudiantes et étudiants en enseignement sur cet enjeu;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prévoir la rémunération des derniers stages du baccalauréat en enseignement dès le prochain budget.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 23 minutes 40 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) propose :

QUE la motion du député de Jean-Lesage soit amendée de la manière suivante :

Après le 3^e alinéa, insérer le suivant :

« QU'elle souligne l'urgence de rémunérer l'ensemble des stagiaires dans le secteur public québécois et non seulement ceux en enseignement; »;

À la 11^e ligne, remplacer les mots « le prochain budget » par les mots « la prochaine mise à jour économique ».

2 octobre 2024

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la rémunération des stages en enseignement est une solution à la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans notre système d'éducation public;

QU'elle salue l'ouverture du ministre de l'Éducation à rémunérer les étudiantes et les étudiants lors de leur dernier stage au baccalauréat en enseignement;

QU'elle salue également la mobilisation des étudiantes et étudiants en enseignement sur cet enjeu;

QU'elle souligne l'urgence de rémunérer l'ensemble des stagiaires dans le secteur public québécois et non seulement ceux en enseignement;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prévoir la rémunération des derniers stages du baccalauréat en enseignement dès la prochaine mise à jour économique.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Zanetti (Jean-Lesage) et sur la motion d'amendement de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme Tremblay (Hull) propose :

QUE la motion du député de Jean-Lesage soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, retirer les mots « des stages » et les remplacer par « du dernier stage »;

Toujours au premier alinéa, retirer les mots « est une solution » et remplacer par « peut faire partie des solutions »;

2 octobre 2024

À la suite du deuxième alinéa, ajouter l'alinéa suivant :

« QU'elle encourage l'ensemble des facultés d'éducation à réaménager le baccalauréat en enseignement en offrant le stage 4 en situation d'emploi; »;

Au troisième alinéa, remplacer les mots « QU'elle » par les mots « QU'enfin, elle »;

Supprimer le dernier alinéa.

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la rémunération du dernier stage en enseignement peut faire partie des solutions à la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans notre système d'éducation public;

QU'elle salue l'ouverture du ministre de l'Éducation à rémunérer les étudiantes et les étudiants lors de leur dernier stage au baccalauréat en enseignement;

QU'elle encourage l'ensemble des facultés d'éducation à réaménager le baccalauréat en enseignement en offrant le stage 4 en situation d'emploi;

QU'enfin, elle salue également la mobilisation des étudiantes et étudiants en enseignement sur cet enjeu.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Zanetti (Jean-Lesage) et sur les motions d'amendement de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et de Mme Tremblay (Hull), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage) refuse les propositions d'amendement de Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) et de Mme Tremblay (Hull).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

2 octobre 2024

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Zanetti (Jean-Lesage) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, propose que le principe du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Fortin (Pontiac).

À 18 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 octobre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

2272